

**C 05**

**REDUCTION DES DECHETS A LA  
SOURCE**

**C 05-a**

**PLAN DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES  
DECHETS : SOUTIEN AUX ACTIONS DES  
COLLECTIVITES MEMBRES POUR LA REDUCTION  
DES SACS DE CAISSE EN PLASTIQUE**

**C 05-b**

**PLAN DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES  
DECHETS : SUBVENTION AUX COMMUNES DE  
GENNEVILLIERS, SAINT-MANDE, PARIS POUR LE  
FINANCEMENT DES ACTIONS DE REDUCTION DES  
SACS DE CAISSE EN PLASTIQUE**



Le plan de prévention et de réduction des déchets a fixé pour objectif principal de diminuer de 300 000 tonnes par an d'ici 2009 les quantités de déchets traitées en incinération et enfouissement par le SYCTOM, dont 65 000 tonnes grâce aux moyens permettant de modifier les comportements de l'ensemble des acteurs, ce qui constitue le premier axe de ce plan. Le deuxième axe porte sur l'amélioration de la valorisation des déchets et la diversification des modes de traitement.

150 000 € ont été prévus au budget 2005 du SYCTOM pour encourager ces initiatives de proximité.

➤ Le soutien à la distribution et à l'utilisation des cabas réutilisables :

Conformément aux objectifs du plan de prévention et de réduction des déchets du SYCTOM et aux orientations budgétaires 2005, le SYCTOM a décidé de soutenir les initiatives des collectivités membres favorisant la suppression des sacs de caisse en plastique.

La promotion de la distribution, de l'utilisation des cabas réutilisables en substitution des sacs plastiques à usage unique fait partie du programme d'actions contenu dans le premier axe du plan. Il s'agit de sensibiliser les habitants pour modifier leur comportement quotidien afin de devenir consommateur responsable.

La suppression des sacs plastiques représente un réel enjeu en termes d'évitement de l'incinération, de coûts et de nuisance pour l'environnement.

Selon les données 2003 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 15 milliards de sacs plastiques seraient distribués en France dans les magasins, soit l'équivalent de 80 000 tonnes par an. A l'échelle de la population du SYCTOM, cela représente environ 8 000 tonnes de déchets à traiter. Ces sacs représentent 0,3 % des volumes de déchets traités par le SYCTOM.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé d'approuver la mise en place d'un dispositif de soutien financier aux Communes membres ou intercommunalités du SYCTOM qui mettent en œuvre une action tendant à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation par les habitants de cabas réutilisables, afin de réduire les sacs en plastiques distribués sur les marchés ou en caisse dans les magasins et selon les modalités suivantes pour la période 2005-2006 :

- Transmission d'une demande de subvention par la Commune ou l'intercommunalité décrivant l'objet de l'opération et son financement.
- Subvention du SYCTOM accordée à la Commune ou l'intercommunalité de 0,20 € par sac et par foyer de ladite Commune ou intercommunalité.
- La part des aides y compris celle du SYCTOM dont bénéficie la Commune ou l'intercommunalité ne doit pas représenter plus de 80% des dépenses du projet. La subvention du SYCTOM sera écartée en conséquence.
- Versement de la totalité de la subvention après notification de la subvention à la Commune ou l'intercommunalité par lettre du Président du SYCTOM.
- La Commune ou l'intercommunalité s'engage à informer les habitants du soutien apporté par le SYCTOM à cette opération selon des modalités à déterminer en collaboration avec la Direction de la communication du SYCTOM.



- Transmission par la Commune ou l'intercommunalité de quelques exemplaires des sacs et documents d'information réalisés, puis d'un bilan retraçant le nombre de sacs fabriqués et distribués, comportant une appréciation sur la réutilisation des sacs. La Commune ou l'intercommunalité s'engage à rembourser ladite subvention au SYCTOM dans l'hypothèse où le projet serait annulé au titre de l'année pour laquelle la subvention a été attribuée.

A ce jour, le SYCTOM a été sollicité par les Communes de Gennevilliers, Saint-Mandé et Paris pour la réalisation d'une telle opération. Après instruction des dossiers, il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser le Président à les verser selon les modalités précitées :

Gennevilliers.....	400 €(2 000 sacs x 0,20 €)
Saint-Mandé.....	3 000 €(15 000 sacs x 0,20€)
Paris.....	40 000 €(200 000 sacs x 0,20 €)
Total.....	43 400 €

Il est précisé que la ville de Paris a bénéficié d'une aide du SYCTOM en 2004 de 10 000 € pour une première campagne de distribution de 200 000 sacs.

Un bilan des actions sera présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2006 afin d'apprécier l'opportunité de faire évoluer le dispositif de soutien et ce conformément aux dispositions du plan relatives à l'évaluation des mesures prises. A ce titre il conviendra au vu de ces trois expériences de définir les recommandations techniques quant aux meilleurs types de cabas réutilisables à utiliser pour l'avenir.

➤ Les autres actions engagées du plan de prévention et de réduction des déchets :

- Par ailleurs, le SYCTOM a soutenu l'opération « STOP PUB » visant à réduire les tonnages des publicités à traiter, par la distribution d'autocollants dans les mairies des Communes adhérentes. En l'apposant sur leur boîte à lettres, les habitants manifestent leur refus de recevoir les publicités et les journaux d'annonces commerciales qui sont source d'importantes quantités de déchets à traiter ensuite.

Un courrier a ainsi été envoyé à chaque Commune en début d'année pour leur proposer la mise à disposition gratuite de présentoirs pouvant être installés dans des points d'accueil et d'une quantité de cartes « STOP PUB » pour être distribuées dans chaque foyer avec le bulletin municipal. A ce jour, 1 450 000 cartes ont été distribuées par le SYCTOM à l'ensemble des Communes adhérentes parmi lesquelles, 17 dont Paris ainsi que le SEAPFA ont envoyé cette carte à leurs habitants avec le bulletin d'information.

Le SYCTOM a diffusé la carte « STOP PUB » avec le SYCTOM Magazine de novembre 2004.



- Une convention de partenariat a été conclue avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris pour que 3 élèves ingénieurs et les équipes du SYCTOM travaillent sur :
  - La mise en place d'un partenariat avec la RATP pour la collecte sélective des journaux et magazines grâce à l'opération « double corbeille » dans le métro. Cette démarche participe à l'objectif de valorisation des déchets afin de les détourner de l'incinération et de la mise en décharge.
  - Une étude des motivations et des attentes des utilisateurs des déchetteries en milieu urbain. Les enseignements de cette étude seront utiles pour la mise en place du réseau des déchetteries, pour l'aménagement des équipements et pour leur gestion notamment en terme d'accueil. Les résultats de cette étude seront transmis aux Communes et à leurs groupements.
- Un partenariat est en cours avec l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts afin que 3 étudiants et les services du SYCTOM réalisent un état des lieux sur la récupération des vêtements usagés dans les Communes du périmètre du SYCTOM. Deux entreprises sont aujourd'hui positionnées sur ce secteur en crise, Relais et Ecotextiles. Les tonnages qui sont ainsi collectés, triés et valorisés sont détournés du traitement dans les unités du SYCTOM. En partenariat avec les acteurs du secteur, avec les Communes et les syndicats primaires, des orientations pourront ensuite être proposées au Comité, en particulier sur la mise en place des points d'apport sur la Commune et dans les déchetteries, sur la gestion de la part des vêtements qui ne peut être valorisée ou recyclée.
- Le SYCTOM, en lien avec les syndicats primaires et les autres collectivités membres, va travailler à la mise au point d'une étude financée par Eco-Emballages, en vue de connaître précisément par Commune le coût de la collecte sélective et ensuite proposer des leviers d'optimisation en termes de coûts et de valorisation. Sur le modèle de la convention conclue avec UPM en matière de papiers, journaux et magazines, le SYCTOM interroge les différents repreneurs potentiels de multimatériaux pour obtenir les meilleures conditions de reprises.
- Le dispositif d'aide à la réalisation des déchetteries examiné ce jour, participe à une amélioration de la valorisation des déchets y compris des déchets toxiques qui sont récupérés par des entreprises agréées.
- Les autres projets d'actions de sensibilisation en cours d'élaboration : des outils de communication pour la sensibilisation à la valorisation et à la prévention des déchets sont en préparation pour être gratuitement mis à la disposition des Communes membres (affiches pour les supports d'affichage urbain, fiches des bons gestes de prévention et de valorisation...).



- Les services du SYCTOM poursuivent leur évolution vers une Administration exemplaire avec la suppression de l'utilisation des couverts et gobelets en plastique, avec le lancement d'un marché de photocopieurs permettant l'utilisation de papier recyclé, avec la dématérialisation de procédures (le dispositif de dématérialisation des marchés publics est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la dématérialisation de la Lettre interne du SYCTOM, la limitation des copies de courriers arrivés qui seront scannés), la consommation de l'eau du robinet.

Un point global sur la mise en œuvre du plan sera présenté à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire à la rentrée.

*Les projets de délibération C 05-a et C 05-b correspondants sont mis aux voix.*

